

Cercle littéraire des écrivains cheminots

Dévorant n° 283, mai-juin 2017

Éditorial

Lire, dire et faire.

Le CLEC avec les articles qui composent le *dévorant* invite ses abonnés à goûter au plaisir de la lecture. Les propositions en ce domaine sont multiples. Dans le numéro précédent, nous avons évoqué les bibliothèques des CER, c'est une voie d'accès à ne pas négliger... tant qu'il en reste. Peut-être plus au fait de l'actualité, le CCGPF propose une offre taillée sur mesure : le Service du livre et des bibliothèques (SLB). Le catalogue est vaste, les conseils de lecture souvent argumentés, le mode de distribution, de portage, pourrait-on dire, original et performant.

Ici aussi nous suggérons des ouvrages, souvent ceux de nos adhérents... le CLEC a cet honneur de compter en son sein de nombreux auteurs. Lorsque paraîtra ce numéro, le premier Salon du livre de notre association aura eu lieu... Nous y reviendrons dans une prochaine chronique.

Parfois aussi nous attirons votre attention sur un ouvrage ou un auteur hors du champ de nos proches. Dans ce *dévorant*, nous évoquons celui de Michael Edwards ; il a publié un nouvel ouvrage *Dialogue singulier sur la langue française*. Anglais de nationalité, académicien et membre du Collège de France, il œuvre beaucoup plus que d'autres sages, bien silencieux en dehors des périodes de signature de leurs ouvrages.

Cette langue, justement, il faut la défendre ! Le CLEC le fait. Au risque de me répéter, j'affirme qu'il le fait en continu par l'usage, par le partage (les ateliers, les conférences, les publications, les dictées...), ce n'est pas le cas de toutes les associations dites de défense du français. C'est parfaitement leur droit, à chacun son combat, à chacun sa manière de le mener.

En ces premiers mois de 2017, nous avons eu à réfléchir sur ce sujet ; l'actualité nous a poussés à le faire à travers trois « affaires ». Il me paraît utile, nécessaire peut-être, de vous préciser les options qui ont été retenues au nom de notre association :

La première proposait de soutenir une pétition demandant à la France de quitter l'Eurovision de la chanson – en 2016, le représentant de notre pays ayant interprété sa chanson en anglais. J'ai refusé de soutenir cette démarche. Même si nous déplorons ce choix de l'anglais, c'est à chacun d'entre nous, à chacun d'entre vous, de choisir ce qu'il veut regarder ou ne pas voir.

La seconde proposait d'adresser une lettre ouverte aux futurs candidats à la présidentielle (c'était en fin février 2017). Là encore, j'ai refusé d'engager le CLEC dans cette démarche. Outre que les motivations de ceux qui portaient ce projet pouvaient être sujettes à caution, outre que certaines des propositions formulées étaient contraires aux valeurs républicaines et humanistes auxquelles le CLEC est attaché, les statuts du CLEC ne donnent pas au président le pouvoir de s'engager dans une telle injonction.

Ici, peut-être, certains d'entre vous, chers lecteurs que j'interpelle, se disent : « Le CLEC baisse la garde ; ce n'est plus comme avant ! » Je les rassure, ils se trompent. Ceux qui étaient à l'assemblée générale de janvier (vous pourrez lire le compte rendu de cette manifestation, rédigée par Madeleine de Groote, dans nos pages) ont entendu parler des combats menés jadis (je dis bien « jadis », et pas naguère) : signalétique des TGV Nord rédigée en quatre langues, livrée des rames des JO d'Albertville en français.

Le monde a changé — truisme, peut-être — les moyens de communiquer aussi, le masque sous lequel s'avancent certains a viré au sombre. La méfiance s'impose !

Voici donc venu l'instant d'évoquer le troisième item de cette présentation, celui dans lequel nous sommes engagés par les mots, mais aussi par un soutien financier aux actions judiciaires qui suivront.

On se croirait au théâtre de Guignol, ne trouvez-vous pas ? On attendait le gendarme brandissant son bâton et que voit-on ? Une accroche promotionnelle, en anglais pour soutenir la candidature de la France pour les JO (faut-il dire GO, comme *Games olympiques* ?) de 2024.

Même l'Académie, celle dont nous taquinions, plus haut, les membres, s'est émue. C'est dire ! Nos représentants du Comité olympique ont franchi une étape, ils ont déjà à leur actif une première victoire dans la compétition, celle du « baisser-culotte ». Pas facile, il fallait renoncer à ses valeurs, ils l'ont fait renoncer à sa langue, ils l'ont fait !

Et Coubertin dans tout ça ? Celui qui renoua avec l'olympisme, celui à qui l'on doit que le français soit (avec l'anglais) langue officielle des Jeux olympiques ? Celui dont on commémorera bientôt les quatre-vingts ans de sa mort survenue le 2 septembre 1937... Coubertin n'a-t-il pas défendu le sport et sa « liberté d'excès » pour aller vers l'excellence de l'individu ? Certes oui, mais tout n'était pas bon chez lui. Les porteurs du dossier de 2024 ont-ils souhaité asséner un grand coup de balai à sa réputation controversée : exit Coubertin, exit la langue française ?



C'est peut-être pour ça que sur la Tour Eiffel, comme un linge de nuit lavé par la pluie, on a vu pendre cette accroche en anglais. Ici, l'excuse brandie de la présentation du dossier à portée de compréhension de tous les « juges » ne se justifie pas : on ne va pas, aussi, leur donner la Tour Eiffel !

Nous vous rassurons chers lecteurs, nous ne laisserons pas faire : assez de l'effeuillage linguistique ! Pour preuve, nous avons aussi investi dans « l'autocollant », un moyen destiné à masquer les mots qui servent à ne pas le dire en français.

Vous en avez reçu un avec le précédent *dévorant*. N'hésitez pas à en faire usage.

À vous de jouer !

En attendant, que mai vous soit agréable, n'est-ce pas le joli temps des cerises ?

Philippe Deniard